



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2008, À
20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD
LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.
Madame Audrey Rondeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2008
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2008 du Comité consultatif agricole



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 25 août 2008 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 août 2008 du Comité de sécurité incendie
11. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 11.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'urbanisme
 - Règlement numéro 845-120-B modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 845-122 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1111-A modifiant le règlement sur les usages conditionnels
 - 11.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : résolution numéro PP-R08.02 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)
12. Retrait d'obstructions dans la rivière l'Acadie : adjudication du contrat
13. Modifications au Schéma d'Aménagement Révisé
 - 13.1 Demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil
 - 13.2 Tracé du Pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar
14. Majoration de la valeur admissible au programme Rénovillage et P.R.U.
15. Ministère des Transports du Québec : demande d'avis de conformité
16. Évaluation foncière : reconduction du mandat
17. Présidente de la Table culturelle de la Vallée du Richelieu : madame Nicole Deutsch
18. Demandes d'appui
 - 18.1 M.R.C. de L'Assomption : révision de la zone agricole et pouvoirs des M.R.C. en aménagement du territoire
 - 18.2 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert
19. Divers
20. Interventions de l'assistance
21. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, monsieur Normand Dieumegarde, demande au Conseil la signification de l'acronyme C.C.R.A. mentionné au bordereau des comptes à payer du mois d'août 2008.



No de résolution
ou annotation

08-09-205

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 AOÛT 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2008 soit et
est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 08-684 24-07-08 Lettre de MONSIEUR MARIO PICHÉ, fiscaliste,
CONSULTAXE, nous transmettant l'entente relative à la
revue des taxes à la consommation.
- 08-685 28-07-08 Courriel de MADAME GINETTE GAGNON, conseillère en
communication, MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
transmettant un communiqué de presse portant sur la
réfection de la chaussée de la route 133 à Mont-Saint-
Hilaire.
- 08-686 28-07-08 Courriel de MADAME CATHERINE LAURENCE-
OUELLET, directrice, COGEBY, transmettant un
communiqué de presse de la Fédération de l'U.P.A. de
Saint-Hyacinthe concernant le lancement de la phase II du
projet interprovincial en agroenvironnement entre le
Québec et le Nouveau-Brunswick.
- 08-687 28-07-08 Lettre de MESSIEURS DANIEL VERMEERSCH, directeur
général, et JACQUES RÉMY, président du conseil
d'administration, CORPORATION AIDE ET
INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-
DU-RICHELIEU, nous transmettant leur rapport annuel
2007-2008.
- 08-688 28-07-08 Lettre de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, géographe,
COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU, offrant son
appui à La M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour le projet
relié au programme d'aide à la prévention des algues bleu-
vert.
- 08-689 28-07-08 Courriel de MADAME VALÉRIE ÉDARD, chargée de
projet, CIMA+, relatif à une demande de certificat
d'autorisation pour la réalisation du projet de réfection du
pont Arthur-Branchaud au-dessus de la rivière Richelieu.
- 08-690 29-07-08 Télécopie de MADAME ANNY BIENVENUE, directrice
mutuelle de prévention, GROUPE AST, nous convoquant
à l'assemblée générale annuelle des membres de la
Mutuelle de prévention numéro 21, le 9 septembre 2007.
- 08-691 30-07-08 Courriel de MONSIEUR DANIEL MATHIEU, directeur du
comité d'organisation et d'information, SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES, transmettant copie d'une
lettre du président de la section locale, adressée aux
municipalités qui avaient appuyé la lutte contre la
fermeture de la succursale « D » à Pointe-St-Charles.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-692 31-07-08 Lettre de MONSIEUR DANIEL BRAZEAU, développement des affaires, ROCHE INGÉNIEURS – CONSEIL, nous offrant leurs services professionnels suite au programme d'aide financière du M.A.M.R. pour la prévention de l'algue bleu-vert (PAPA).
- 08-693 31-07-08 Lettre de MONSIEUR ÉRIC MALKA, directeur adjoint, CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE, nous invitant au 50^e anniversaire de la donation de la montagne à l'Université McGill et au 30^{ième} anniversaire de sa désignation comme Réserve de la Biosphère du Canada, le 16 août 2008.
- 08-694 31-07-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.21.84.08, pour avis de conformité.
- 08-695 31-07-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 08.206, mandant la M.R.C. pour la livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.
- 08-696 31-07-08 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 277-06-002-B, pour avis d'opportunité.
- 08-697 31-07-08 Courriel de MONSIEUR MICHEL LEMOINE, directeur au service de l'information financière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant copie d'une lettre de MONSIEUR MICHEL GAGNON, sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal M.A.M.R., donnant suite à notre résolution numéro 168-05-08 portant sur l'augmentation des honoraires des vérificateurs.
- 08-698 31-07-08 Courriel de MADAME MYRTILLE HUSSON, administratrice, GROUPE HÉMISPHERES, nous offrant leurs services professionnels dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).
- 08-699 01-08-08 Courriel de MADAME VICKY GOSSELIN, secrétaire-réceptionniste, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant un avis de convocation à la réunion ordinaire du conseil d'administration, le 20 août 2008.
- 08-700 01-08-08 Lettre de MADAME CAROLE DUCHARME, adjointe au greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2008-07-201 mandant la M.R.C. pour la livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.
- 08-701 04-08-08 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 132-08 portant sur une demande d'intervention dans le cours d'eau Alix.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-702 04-08-08 Lettre de MADAME DENISE AUGER, directrice du soutien aux municipalités et aux entreprises, RECYC-QUÉBEC, accusant réception de la résolution numéro 08-03-075 de la M.R.C. de Coaticook appuyant la M.R.C. des Basques dans sa demande de paiement de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables du secteur municipal.
- 08-703 06-08-08 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous invitant à la première édition des « Grands Prix de la ruralité », le 11 septembre 2008.
- 08-704 06-08-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 845-120-B, 845-122 et 1111-A, pour avis de conformité.
- 08-705 08-08-08 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 7-2008, pour avis de conformité.
- 08-706 08-08-08 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-150-2008, mandant la M.R.C. pour la livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.
- 08-707 08-08-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 123 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-708 08-08-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 125 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-709 12-08-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, réitérant son intérêt à la mise sur pied d'un réseau cyclable reliant le réseau déjà existant dans la Montérégie Est.
- 08-710 12-08-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 282-80-2008, 282-81-2008 et 323-02-2008, pour avis de conformité.
- 08-711 13-08-08 Lettre de MADAME ANNIE CORMIER, chargée de projet, DESSAU, nous transmettant une demande d'autorisation de travaux sur un cours d'eau situé sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 08-712 14-08-08 Lettre de MADAME MARIE-FRANCE NARCISSE, directrice des services techniques, VILLE DE CARIIGNAN, relative à une demande d'enlèvement des obstructions présentes dans la rivière l'Acadie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-713 15-08-08 Lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE, nous invitant à la conférence de presse sur l'annonce des projets soutenus par le Fonds de développement régional, le 28 août 2008.
- 08-714 15-08-08 Courriel de MADAME AUDREY BOURSAUD, coordonnatrice, TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 20 août 2008.
- 08-715 15-08-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2008-286 mandatant la M.R.C. pour procéder à la livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.
- 08-716 18-08-08 Lettre de MONSIEUR CLAUDE L'ÉCUYER, député de Saint-Hyacinthe, ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, prenant acte de la nomination de monsieur François Senécal, à titre d'agent de liaison dans le dossier du pipeline Saint-Laurent.
- 08-717 19-08-08 Lettre de MADAME CHANTAL DESCHAMPS, préfète M.R.C. DE L'ASSOMPTION, nous transmettant la décision de la C.P.T.A.Q. relative à certaines demandes d'exclusion du territoire agricole soumises pour différentes municipalités de leur M.R.C.
- 08-718 19-08-08 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-168A et 2008-1096, pour avis de conformité.
- 08-719 19-08-08 Courriel de MADAME VICKY GOSSELIN, secrétaire-réceptionniste, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant un avis de convocation pour la réunion ordinaire du Conseil d'administration, le 27 août 2008.
- 08-720 21-08-08 Lettre de MONSIEUR LIONEL FRÉCHETTE, président congrès 2008, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à leur congrès les 25, 26 et 27 septembre 2008.
- 08-721 22-08-08 Lettre de MONSIEUR GILLES DEMERS, sous-ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un document intitulé : « Guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza ».
- 08-722 22-08-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2008-08-293 mandatant la M.R.C. pour procéder à la livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.
- 08-723 22-08-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2008 de la M.R.C.
- 08-724 22-08-08 Courriel de MADAME HÉLÈNE PERREAULT, conseillère – relations avec le milieu, HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant un document, intitulé : « Guide du participant », portant sur les détails de l'approche régionale et communautaire qu'Hydro-Québec met en branle en Montérégie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-725 25-08-08 Courriel de MONSIEUR LUC SÉGUIN, greffier, M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, demandant un argumentaire relativement aux modalités d'application du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA), pour appui du Conseil.
- 08-726 25-08-08 Lettre de MONSIEUR ÉRIC DESCHÊNES, directeur des statistiques économiques et du développement durable, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, nous transmettant un exemplaire de leur bulletin « Flash ».
- 08-727 25-08-08 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 08-241 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-728 25-08-08 Courriel de MADAME JOHANNE DUMONT, direction du développement régional et métropolitain, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant le compte rendu de la rencontre du 4 juin de la Table métropolitaine sur le développement de l'agriculture périurbaine.
- 08-729 25-08-08 Courriel de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à une conférence de presse sur l'annonce d'une aide financière pour l'amélioration des conditions de vie des aînés.

PUBLICATIONS – SEPTEMBRE 2008

Revue Développement social	Vol. 9, no 1 Juin 2008
Convergence	Vol. 24, no. 3 Août 2008
Séminaire	Septembre à février 2008
CTA	Vol. 33, no. 6 Août 2008
Le McMastervilleois	Vo. 15, no. 4 Août 2008
Quorum	Vol. 33, no 6 Septembre-octobre 2008
Affaires Montérégiennes	Vol. 21, no. 2 Août, Septembre 2008

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

08-09-206

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 08-08, du chèque 14939 au chèque 14985, pour un montant total de 137 217,36 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28
AOÛT 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2008 du Comité consultatif agricole.

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2 SEPTEMBRE 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 AOÛT
2008 DU COMITÉ DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 25 août 2008 du Comité des finances.

**POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AOÛT 2008
DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 25 août 2008 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

11.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 845-120-B modifiant le règlement de zonage

08-09-207

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-120-B modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-120-B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-120-B, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-08-068, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-120-B, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 08-08-023, recommande au Conseil de reporter sa décision relative à l'approbation du règlement en vue de permettre à la ville de Mont-Saint-Hilaire de rencontrer les représentants du milieu agricole afin que leurs soient expliqués le contenu et les répercussions de celui-ci

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-09-207
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-120-B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est reporté à la prochaine séance afin de permettre à la ville de Mont-Saint-Hilaire de rencontrer les représentants du milieu agricole local au sujet du contenu du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 845-122 modifiant le règlement de zonage

08-09-208

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-122 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-122, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-122, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-08-069, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-122 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-122, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1111-A modifiant le règlement sur les usages conditionnels

08-09-209

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 1111-A modifiant son règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1111-A, modifiant le règlement sur les usages conditionnels de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1111-A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-08-070, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

08-09-209
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1111-A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 08-08-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1111-A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1111-A, modifiant le règlement sur les usages conditionnels de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : résolution numéro PP-R08.02 modifiant la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

08-09-210

ATTENDU QUE la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté la résolution numéro PP-R08.02 modifiant la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro PP-R08.02, modifiant la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvée par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro PP-R08.02, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-08-071, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro PP-R08.02, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 08-08-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que la résolution numéro PP-R08.02 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution
ou annulation

08-09-210
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro PP-R08.02, modifiant la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 12. RETRAIT D'OBSTRUCTIONS DANS LA RIVIÈRE L'ACADIE :
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'aucune soumission n'a été déposée pour les travaux et que de nouvelles démarches ont été entreprises pour recevoir des soumissions qui pourront être présentées lors de la prochaine séance.

POINT 13. MODIFICATIONS AU SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE

13.1 Demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil

08-09-211

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR MICHEL GILBERT À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C.V.R., UN RÉGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE, EN VUE DE RECONNAÎTRE UNE AUGMENTATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION.

- Adoption du projet de règlement

08-09-212

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, par sa résolution numéro 08.57, a demandé à la M.R.C. d'amender son Schéma d'Aménagement Révisé de façon à modifier le périmètre d'urbanisation et d'agrandir l'aire d'affectation industrielle de type 1 (IND1-5);

ATTENDU QUE l'affectation actuelle du secteur est agricole, au sens du Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE les modifications recherchées visent à permettre la consolidation d'usages industriels existants et implantés depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à procéder à la modification demandée par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 32-08-2 soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante

QUE le document sur la nature des modifications du projet de règlement numéro 32-08-2, tel que requis par l'article 53.10 de la Loi, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Demande d'avis à la Ministre des Affaires municipales et des Régions

08-09-213

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a adopté le projet de règlement numéro 32-08-2, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, de façon à modifier le périmètre d'urbanisation et d'agrandir l'aire d'affectation industrielle de type 1 (IND1-5);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. peut demander l'avis de la Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU DE demander l'avis de la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, eu égard au projet de règlement numéro 32-08-2, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Formation d'une commission consultative

08-09-214

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 32-08-2, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, la M.R.C. doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conséquemment, une commission doit être formée par la M.R.C., composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 32-08-2.

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Benoît DeGagné et Jean Paquette ainsi que du préfet agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Tracé du Pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar

- Adoption du projet de règlement

08-09-215

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu entreprend des démarches visant la reconnaissance des pipelines dans le Schéma d'Aménagement Révisé;



No de résolution
ou annulation

08-09-215
(suite)

ATTENDU QU'il serait opportun d'amender le Schéma d'Aménagement Révisé de façon à préciser les dispositions régissant l'implantation des pipelines;

ATTENDU QUE l'identification et la reconnaissance des pipelines existants et projetés sont essentielles à la planification de l'aménagement du territoire pour des fins de sécurité publique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 32-08-1 soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante

QUE le document sur la nature des modifications du projet de règlement numéro 32-08-1, tel que requis par l'article 53.10 de la loi, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Robert Beaudry, Benoît DeGagné, Jacques Durand, Michel Gilbert, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean Paquette et Gérard Schafroth ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Raymond Billette, Michel Carrières, Jean-Guy Legendre et Jacques Villemaire ont voté contre.

- Demande d'avis à la Ministre des Affaires municipales et des Régions

08-09-216

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a adopté le projet de règlement numéro 32-08-1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, de façon à préciser les dispositions régissant l'implantation des pipelines pour des fins de sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. peut demander l'avis de la Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU DE demander l'avis de la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, eu égard au projet de règlement numéro 32-08-1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Robert Beaudry, Benoît DeGagné, Jacques Durand, Michel Gilbert, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean Paquette et Gérard Schafroth ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Raymond Billette, Michel Carrières, Jean-Guy Legendre et Jacques Villemaire ont voté contre.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Formation d'une commission consultative

08-09-217

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 32-08-1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, la M.R.C. doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conséquemment, une commission doit être formée par la M.R.C., composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 32-08-1.

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Robert Beaudry, Benoît DeGagné et Jean Paquette ainsi que du préfet agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. MAJORATION DE LA VALEUR ADMISSIBLE AU PROGRAMME
RÉNOVILLAGE ET P.R.U.

08-09-218

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est responsable de la livraison des programmes Rénovillage et P.R.U. (programme de rénovation d'urgence) pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE les programmes Rénovillage et P.R.U. sont accessibles seulement pour des propriétés situées dans certaines parties des municipalités rurales et selon certaines conditions;

ATTENDU QUE parmi les conditions actuelles d'admissibilité, la valeur uniformisée de la propriété ne doit pas excéder 65 000 \$;

ATTENDU QUE la S.H.Q. a déjà reconnu un montant maximal de la valeur admissible à 75 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à ce que le montant maximal de la valeur d'une propriété admissible aux programmes Rénovillage et P.R.U. soit haussé à 75 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu fixe le plafond de la valeur uniformisée des propriétés admissibles à l'aide consentie dans le cadre des programmes Rénovillage et P.R.U. à 75 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DEMANDE
D'AVIS DE CONFORMITÉ**

08-09-219

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, ci-après le M.T.Q., a demandé à la M.R.C., en 2006, un avis de conformité au Schéma d'Aménagement en ce qui concerne un projet de reconstruction du pont de l'île Goyer à Carignan;

ATTENDU QUE les dispositions du Schéma d'Aménagement en vigueur, lors de la demande initiale du M.T.Q., ne permettaient pas la réalisation du projet tel que présenté;

ATTENDU QUE la M.R.C. a modifié son Schéma d'Aménagement alors en vigueur pour y inclure des mesures spécifiques visant à permettre les travaux de reconstruction du pont de l'île Goyer par le M.T.Q.;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 06-08-165, le Conseil de la M.R.C. a émis un avis de conformité eu égard au projet de reconstruction du pont de l'île Goyer par le M.T.Q.;

ATTENDU QUE l'ensemble des démarches complétées par le M.T.Q. pour mener à bien le projet de reconstruction du pont de l'île Goyer a été si long que l'avis de conformité émis par la M.R.C. est devenu périmé aux yeux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ci-après le M.D.D.E.P.;

ATTENDU QUE les dispositions introduites au Schéma d'Aménagement en 2006 pour permettre spécifiquement le projet de reconstruction du pont de l'île Goyer par le M.T.Q. ont été reconduites intégralement au Schéma d'Aménagement Révisé en vigueur depuis le mois de février 2007;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction du pont de l'île Goyer par le M.T.Q., tel que présenté en 2006 à la M.R.C., est demeuré inchangé

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet de reconstruction du pont de l'île Goyer à Carignan, tel que proposé par le ministère des Transports du Québec, est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ÉVALUATION FONCIÈRE : RECONDUCTION DU MANDAT

08-09-220

ATTENDU QUE la M.R.C. est responsable de la confection et de la tenue à jour des rôles d'évaluation des municipalités locales de son territoire qui sont régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE la M.R.C. a accordé un contrat, relatif à la fourniture de services professionnels, à la firme Évimbéc en ce qui a trait à la confection et à la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales de son territoire qui sont régies par le Code municipal;



No de résolution
ou annotation

08-09-220
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le contrat accordé à la firme Évimbec est valable pour la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE les clauses du contrat prévoient la possibilité de reconduire le contrat pour une période de trois (3) années additionnelles, à savoir, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE les représentants des municipalités locales concernées se sont dits satisfaits des services professionnels rendus par la firme Évimbec au cours des deux (2) dernières années et recommandent au Conseil de la M.R.C. de reconduire le mandat pour les trois (3) prochaines années

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU DE reconduire pour trois (3) années additionnelles le contrat accordé à la firme Évimbec Ltée pour l'exécution du travail nécessaire en matière d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le Code municipal du Québec dont le territoire est compris dans celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux dispositions de l'offre de service déposée par cette firme.

QUE la durée de la reconduction du contrat soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. PRÉSIDENTE DE LA TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE-DU-
RICHELIEU : MADAME NICOLE DEUTSCH

08-09-221

ATTENDU QUE madame Nicole Deutsch a présidé la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu pendant plusieurs années;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a apprécié le travail accompli par madame Deutsch durant sa présidence au sein de la Table;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. tient à souligner le passage de madame Deutsch au sein de cet organisme régional qui a, jusqu'à ce jour, rendu des services appréciables à la communauté culturelle de la région

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à madame Nicole Deutsch son appréciation pour le travail accompli durant sa présidence à la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 18. DEMANDES D'APPUI

18.1 M.R.C. de l'Assomption : révision de la zone agricole et pouvoirs des M.R.C. en aménagement du territoire

08-09-222

ATTENDU QUE la préfète de la M.R.C. de l'Assomption, madame Chantal Deschamps, a sollicité l'appui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans ses démarches visant l'établissement d'une solidarité métropolitaine des M.R.C.;

ATTENDU QUE madame Deschamps est aussi d'avis que la solidarité des M.R.C. métropolitaines est nécessaire au maintien de leurs pouvoirs en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE les principaux motifs invoqués pour justifier la solidarité métropolitaine et le maintien des pouvoirs des M.R.C. s'appuient sur des refus de la C.P.T.A.Q. à exclure du territoire agricole pour des fins de développement urbain;

ATTENDU QUE de tels motifs ne sont pas valables pour justifier une solidarité métropolitaine et des pouvoirs en aménagement, surtout si les orientations régionales relatives à l'agriculture sont prises en considération

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'appuie pas la démarche entamée par la préfète de la M.R.C. de L'Assomption visant à établir une solidarité des M.R.C. de la région métropolitaine de Montréal.

REJETÉE MAJORITAIREMENT messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette et Michel Gilbert ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Michel Carrières, Benoît DeGagné, Jacques Durand, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean-Guy Legendre, Jean Paquette, Gérard Schafroth et Jacques Villemaire ont voté contre.

Suite au rejet précédent, la proposition suivante est déposée :

08-09-223

ATTENDU QUE la préfète de la M.R.C. de l'Assomption, madame Chantal Deschamps, a sollicité l'appui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans ses démarches visant l'établissement d'une solidarité métropolitaine des M.R.C.;

ATTENDU QUE la solidarité des M.R.C. métropolitaines est nécessaire au maintien de leurs pouvoirs en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à la solidarité des M.R.C. métropolitaines pour le cheminement sain des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et de tout autre dossier pour lequel une mobilisation régionale à l'échelle d'une M.R.C. s'avère la plus adéquate et la plus représentative

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-09-223
(suite)

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la préfète de la M.R.C. de l'Assomption dans ses démarches visant à établir une solidarité des M.R.C. de la région métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Michel Carrières, Benoît DeGagné, Jacques Durand, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean-Guy Legendre, Jean Paquette, Gérard Schafroth et Jacques Villemaire ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette et Michel Gilbert ont voté contre.

18.2 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert

08-09-224

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau soutient que le Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert, mis en place par le ministère des Affaires municipales et des Régions, saura être bénéfique mais que sa mise en œuvre est parsemée d'embûches donc quasi inapplicable;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau a adressé deux (2) mémos au ministère des Affaires municipales et des Régions dans lesquels elle explique ses argumentaires

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches visant à informer la Ministre des Affaires municipales et des Régions des difficultés d'application du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert et de la nécessité de reporter la date de fin du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 20. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

08-09-225

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet